
**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil d'arrondissement
tenue le vendredi 12 juin 2020 à 8 h 30
777, boul. Marcel-Laurin**

CA20 08 0294

Séance extraordinaire du Conseil d'arrondissement de Saint-Laurent, est convoquée selon la loi et est tenue virtuellement, le vendredi, 12 juin 2020, à 8h30, à laquelle sont présents :

Le maire d'arrondissement : Alan DeSousa
Les conseillers de Ville : Aref Salem
Francesco Miele
Les conseillers d'arrondissement : Jacques Cohen
Michèle D. Biron

formant le quorum et siégeant, par le biais d'une conférence téléphonique, sous la présidence du maire d'arrondissement, Alan DeSousa, et en présence de monsieur Benoit Turenne agissant à titre de secrétaire d'arrondissement.

Le maire d'arrondissement demande un instant de recueillement.

CA20 08 0295

Soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 juin 2020.

Proposé par le conseiller Francesco Miele;

Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ

D'adopter tel que soumis l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 12 juin 2020.

ADOPTÉ.

CA20 08 0296

Soumis sommaire décisionnel numéro 1206747007 relatif au lancement de trois appel d'offres public pour des services professionnels suivants:

- pour des estimations indépendantes;
- pour un programme fonctionnel et technique;
- pour la tenue d'un concours d'architecture en collaboration avec le Bureau de design de la Ville pour la construction d'un centre de loisirs, de sports et communautaire sur le lot numéro 1 985 247 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Jules-Poitras.

Ledit sommaire décisionnel est également nécessaire pour imputer la dépense au surplus libre de l'arrondissement; inscrire le projet au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement et mandater la directrice d'arrondissement à poursuivre les démarches de financement du projet auprès de la Ville de Montréal et des instances gouvernementales.

ATTENDU que le quartier Chameran est un secteur enclavé et que 15 000 personnes y résident sur un territoire de 0,68 km², représentant une densité équivalente à la densité de Mumbai avec 22 000 habitants au km²; la moyenne montréalaise étant de 3 891 au km²;

ATTENDU la situation géographique du quartier Chameran, les données socio-démographiques du secteur, l'offre de services marquée par un manque d'espace criant (école, espace parc, espace communautaire);

ATTENDU qu'en 2017, l'arrondissement s'est porté acquéreur d'un terrain d'une dimension de 15 455 m² situé sur l'espace de l'ancien Tennis Saint-Laurent et qu'à cela s'ajoute, au nord, un terrain d'une dimension de 8 000 m², qui était déjà propriété de l'arrondissement;

ATTENDU que le projet proposé est un projet novateur, commun à l'arrondissement et au centre de service scolaire (anciennement la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys) puisqu'il propose l'implantation d'un bâtiment regroupant une école primaire avec des

équipements bonifiés, des installations de loisirs, de sports et communautaire, dont : un centre de pédiatrie sociale, une zone pour les adolescents ainsi que des espaces communs partagés tels qu'un gymnase, une bibliothèque, un terrain de soccer extérieur, une cour d'école et un stationnement;

ATTENDU que depuis 2018 des démarches ont été réalisées par la direction de l'arrondissement auprès de la direction générale de la Ville de Montréal pour obtenir du financement pour la construction d'un centre de loisirs, de sports et communautaire ;

ATTENDU qu'en 2018, la Commission scolaire Marguerite-Bourgeoys, en partenariat avec l'arrondissement, a déposé une demande de subvention auprès du programme « Lab École » ;

ATTENDU que l'arrondissement a également présenté à la direction générale de la Ville une étude d'avant-projet préliminaire visant l'implantation d'une traverse piétonne et cyclable reliant le quartier Chameran et le reste de l'arrondissement pour désenclaver le secteur et permettre aux enfants de l'arrondissement d'accéder à pied au centre de loisirs, de sports et communautaire et à la nouvelle école ;

ATTENDU qu'en 2019-2020, l'arrondissement a tenu une consultation publique pour valider les besoins du milieu ;

ATTENDU la nécessité d'études d'avant-projet qui comprennent une estimation indépendante des coûts et l'élaboration d'un programme fonctionnel et technique (PFT);

ATTENDU que l'arrondissement souhaite lancer un concours d'architecture d'envergure nationale et vise l'obtention d'une certification Leed Canada de niveau Or ;

ATTENDU que le gouvernement du Québec a déposé le *Projet de loi 61 visant la relance de l'économie du Québec et l'atténuation des conséquences de l'état d'urgence sanitaire déclaré le 13 mars 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19* qui instaure des mesures visant l'accélération de projets qui favorisent la relance de l'économie, dont la construction d'écoles sur le territoire de l'arrondissement ;

ATTENDU qu'au moment d'adopter la présente résolution, le projet de loi n'est pas encore adopté;

Proposé par la conseillère Michèle D. Biron;

Appuyé par le conseiller Aref Salem, il est

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

- 1.- D'autoriser la direction des Services administratifs et du greffe à procéder au lancement des trois appels d'offres public pour les services professionnels suivants :
 - pour des estimations indépendantes;
 - pour un programme fonctionnel et technique;
 - pour la tenue d'un concours d'architecture en collaboration avec le Bureau de design de la Ville pour la construction d'un centre de loisirs, de sports et communautaire sur le lot numéro 1 985 247 du cadastre du Québec, situé sur le boulevard Jules-Poitras.
- 2.- D'imputer la dépense au surplus libre de l'arrondissement;
- 3.- D'inscrire le projet au programme triennal d'immobilisation de l'arrondissement;
- 4.- De mandater la directrice d'arrondissement à poursuivre les démarches de financement du projet auprès de la Ville de Montréal et des instances gouvernementales.

ADOPTÉ.

CA20 08 0297

La période de questions du public débute à 8h55

Aucune question n'a été posée

Proposé par le conseiller Francesco Miele;
Appuyé par le conseiller Jacques Cohen, il est
RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :
De lever la séance à 8h55
ADOPTÉ.

Maire

Secrétaire

Ce procès-verbal a été ratifié à la séance du conseil d'arrondissement tenue le 30 juin 2020.
